

Carrefour

# OUTIL DE PLANIFICATION

*Planification des Activités et Ressources en Magasin*

A large, stylized Carrefour logo is positioned on the right side of the slide. It consists of two mirrored, rounded shapes that form a central void, resembling a stylized 'C' or a pair of wings. The logo is rendered in a light blue color, matching the background.

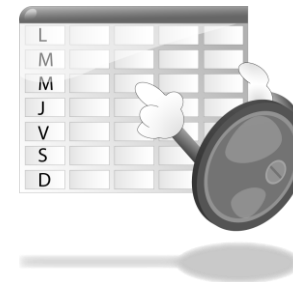
*Massy le 02/03/2011*

Pour répondre au besoin la gestion des plannings, création en février 2010, d'une feuille EXCEL « Horaires Commerçants ».

- Avril 2010 : développement d'une solution WEB : Naissance de Parm
- Juillet 2010 : Mise en place de Parm dans les magasins pilotes TC (lot 1)
- Septembre 2010 : Parm suit le déploiement des vagues TC
- Novembre 2010 : Développement du lot 2 de Parm

En 2011, PARM devient l'outil unique de gestion de plannings et de la modulation en magasin. Il deviendra également la source principale d'alimentation de l'Outil de GTAmarket.

A ce jour, 223 magasins ont été formés pour utiliser PARM



# PARM, l'outil de planification

Planifier de l'année au ¼ d'heure sur un seul outil

Faciliter la création des horaires



Disposer d'un outil évolutif

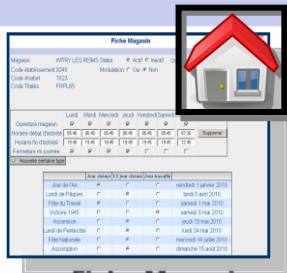
Assurer l'équité et le respect des règles sociales

# Le fonctionnement général

## Planification des Activités et Ressources en Magasin

Déconnexion

Nom du magasin AVESNES SUR HELPE



Fiche Magasin

2. Transmission des données intemporelles vers les écrans de planification



Gestion des Semaines



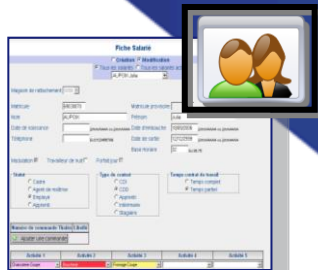
Calendrier Absences

3. Saisie des absences de type Jours et ½ Jour et les repos => Calcul des bases horaires planifiables

5. Edition d'états de reporting



Etats



Fiches Salariés

1. Données intemporelles regroupant les heures de début et de fin d'activité, les HBC et les compétences

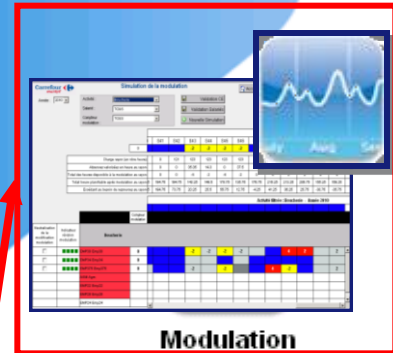


Copier-Coller



Planning Activités

4. Saisie des activités et des absences de type horaire



Modulation

6. Gestion de la modulation

# Veille Réglementaire de PARM

- Les Règles couvertes par PARM sont définies et paramétrées par un administrateur. Elles sont rendues en « Alerte » à l'utilisateur, qui reste maître quant à l'application de l'ensemble de la législation sociale.

Temps de travail	Plage horaire strictement supérieure à <b>3 heures</b>
	<b>6 jours</b> de travail consécutif maximum sauf Salarié dont HBC < 26 heures, <b>5 jours</b> de travail consécutif maximum
	Pas + de <b>50,50 heures</b> de travail hebdomadaire pour les temps complet et Agent de maîtrise
	Maximum <b>10,50 heures</b> de temps planifié par jour sur une amplitude de 12 heures
Coupure	<b>1 seule</b> coupure / jour
Temps de repos	Minimum <b>12 heures</b> de repos entre <b>2 journées</b> de travail (départ magasin – retour magasin)
	Repos par semaine dimanche inclus = <b>1 jour + 2 demi-jours</b> (consécutifs ou non)
	<b>½ jour</b> de repos décompté uniquement si le salarié ne travaille pas plus de <b>5,25 heures</b> dans la journée. Le ½ jour de repos débute au plus tard à <b>14h</b> et fini au plus tôt à <b>12h</b>
Temps de coupure	<u>Temps complet</u> : pas de règle légale et conventionnelle
	<u>Temps partiel</u> : Fermeture mi-journée en magasin : <b>4 heures</b> au maximum Pas de fermeture à la mi-journée : <b>2,5 heures</b> au maximum <i>(Délai entre 2 prises de poste dans la limite de 2 fois / semaine sinon 2 heures maximum les autres jours)</i>
Heures complémentaires	<u>Temps partiel strictement &lt; à 36,75 heures / semaine</u> : Pas plus d' <b>1/3</b> de la base contrat
Modulation	Les salariés modulants sont planifiables sur <b>5 jours</b> par semaine maximum.

